



# ÉTUDE SURVEILLÉE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

## Période de MAI 2018

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Ecole : ..... Classe : .....

L'enfant est-il autorisé à repartir seul après l'étude : .....

**TARIFS**  
**2 euros**  
**par séance d'une heure**  
Chèque à l'ordre du  
trésor public  
**Attention** : les enfants  
fréquentant l'étude  
surveillée ne pourront être  
pris en charge en garderie.

### Etude Surveillée

Lundi	7		Lundi	14		Lundi	21	férié	Lundi	28	
Jeudi	3		Jeudi	10	férié	Jeudi	17		Jeudi	24	
									Jeudi	31	

**L'étude surveillée est ouverte les lundis et jeudis de 16h35 à 17h35 pour les élèves du CP au CM<sub>2</sub> pour l'école Jules Verne (**attention places limitées**)**

Ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en **mairie**. Il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration.

**Sans paiement et réservation préalable, votre enfant ne sera pas admis à l'étude surveillée.**

### **IMPORTANT :**

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir **la mairie** au 03.20.29.90.26

**En cas d'absence d'un enfant, un avoir sera accordé sur présentation impératif d'un certificat médical en mairie**

**La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèces :**

**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante .

**IMPORTANT** : l'étude surveillée est **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Signature des parents**